

Février 1806 : le conservateur du musée de Reims démissionne

Le 28 février 1806, Nicolas Bergeat, premier conservateur du musée de Reims, donne sa démission au Conseil municipal. Celle-ci est la conséquence d'un vol commis au musée deux ans auparavant.



Dès le 1^{er} octobre 1793, Nicolas Bergeat, ancien vidame représentant d'une abbaye ou d'un évêché chargé de l'administration des affaires temporelles du cha-

pitre métropolitain de Reims, assisté du peintre Perceval, rassemble les divers objets issus des confiscations des biens des émigrés et des religieux et sauvés du vandalisme révolutionnaire pour les protéger et les installer dans le futur muséum de Reims.

Ce musée, créé le 22 messidor an II (10 juillet 1794), est installé dans un premier temps dans la maison Sainte-Marthe dite des Magneuses, puis dans les salles du premier étage de l'Hôtel de Ville qui étaient auparavant occupées par l'école de mathématiques et de dessin, transférée au couvent des Augustins. En attendant son ouverture au public, le 1^{er} germinal an VIII (5 avril 1800), Bergeat et Perceval classent les objets, organisent le musée et rédigent les premiers catalogues.

Le 15 ventôse an XII (6 mars 1804) Nicolas Bergeat, après cinq semaines d'absence, visite le musée avant sa réouverture et découvre que des objets ont été dérobés. Il fait immédiatement une déclaration de vol et le jour même, une visite des lieux est organisée avec des membres de la municipalité et un magistrat de

sûreté pour dresser le procès-verbal.

Les objets volés considérés comme les plus précieux du musée, se trouvaient dans un coffre-fort dissimulé dans une armoire placée dans la cheminée. Les portes et ferrures de ces armoires et coffres examinées, ainsi que les portes et fenêtres qui donnent entrée au musée, il n'est reconnu aucune effraction. "Le citoyen Bergeat en répétant qu'il ne savait quand, par qui ni comment le vol avait été commis, a déclaré qu'il y a environ cinq semaines, qu'il a encore vu et tenu le ciboire." En effet, au début du mois précédent, un général proche de Bonaparte et un "Monsieur" (les sources ne dévoilent pas leurs noms !) avaient souhaité visiter le musée. Le maire, Jobert-Lucas, les accompagna et après un tour rapide, le général lui demanda s'il n'y avait "quelques riches objets d'orfèvrerie, que possédaient les églises avant la Révolution". Le Maire lui répondit que le musée possédaient la mitre portée par le Cardinal de Lorraine au Concile de Trente qui, au XVI^e siècle, était estimée à plus de 60 000 francs. Le général demandant s'il ne craignait pas qu'on la vole, Jobert-Lucas lui aurait répondu "pour cela, il faudrait la trouver" et il aurait laissé les deux individus faire le tour du musée et chercher en vain. Il demanda ensuite au conservateur, qui était réticent, de montrer ce trésor. Celui-ci sortit donc les clefs de leur cachette sous leurs yeux et les mena jusqu'au coffre. Les deux hommes observèrent, touchèrent avec attention la mitre puis le saint ciboire en or, donné par Louis XVI lors de son sacre ainsi qu'une collection de médailles en bronze des soixante-cinq rois de France. Nicolas Bergeat et le maire durent facilement faire un rapprochement entre les deux évènements.

Cependant, après la déclaration du vol aux plus hautes autorités, puisque le ministre de la Justice, le ministre de l'Intérieur et le Préfet de Police de Paris, entre autres, sont alertés, et de brèves recherches chez les orfèvres, joailliers, tapissiers et revendeurs, le conservateur et ses employés étant mis hors de cause, l'affaire fut étouffée rapidement.

Une personne qui a bien connu Bergeat laissa entendre bien plus tard à Louis Paris, conservateur du musée de Reims de 1838 à 1846, qui le relate dans son ouvrage sur le musée de Reims, qu'il fut très touché par cette affaire, et que cela fut la cause réelle de sa démission deux ans après les faits.

AVIS AU PUBLIC.

LES MAIRE ET ADJOINTS
DE LA VILLE DE REIMS,

PREVIENNENT leurs Concitoyens que les Ouvertures du MUSEUM de la Ville reprendront le Jeudi 18 Prairial an 12, depuis neuf heures du matin jusqu'à douze, et continueront les Jeadis suivans, aux mêmes heures, jusqu'au dernier Jour complémentaire de la même année.

On ne peut y entrer avec bâtons, cannes, épées ou autres armes, excepté les Militaires en fonctions et Officiers de grades supérieurs.

On n'y admettra que les Personnes décentement vêtues.

Les Pères et Mères sont invités de n'y pas amener d'enfans au-dessous de l'âge de sept ans.

Les Portiers ont ordre de ne pas laisser passer de Chiens.

A REIMS, le 13 Prairial an 12 de la République Française.

A REIMS, chez LE BAYARD, Imprimeur-Libraire, rue Nationale.